

Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

Réunion technique n°8 – 19 septembre 2019 – Toulouse (Haute-Garonne)

Préambule

Cette huitième rencontre du club inter-régional Plan de Paysage sud-ouest s'établit une nouvelle fois en présentiel et par visio-conférence et par l'audio-conférence avec quatre sites distants ; Poitiers, Limoges, Tarbes et Gignac, permettant aux territoires distants de participer en limitant leurs déplacements. Ainsi, plusieurs lauréats ont pu participer à ce club de cette manière (Pays mellois, PNR de Millevaches, Pyrénées Vallée des Gaves et Vallée de l'Hérault).

Le programme initial prévoyait deux présentations ; le plan paysage du PNR des Millevaches qui a choisi de réaliser conjointement le plan de paysage et la mise en place d'un OPP, le PNR des Pyrénées Ariégeoises qui a lancé en 2018 un plan de paysage global sur la transition énergétique et climatique sur l'ensemble de son territoire (hors appel à projet).

Le SYSDAU, syndicat mixte de l'agglomération Bordelaise à également présenté l'avancement de son projet.

Un temps d'échanges entre lauréats a permis d'enrichir les apports des présentations et d'engager de nouvelles réflexions pour les démarches plan de paysage en cours et à venir.

Éléments de contexte

Les actualités du club national

Les dernières actualités du 24 septembre, avec la désignation des nouveaux lauréats, sont ajoutées au CR

Au titre de l'appel à projet Plan de Paysage 2019, vingt-sept territoires ont présenté leur candidature, dont quatre en Nouvelle-Aquitaine et deux en Occitanie. Sur les quinze lauréats, deux le sont en Nouvelle-Aquitaine et un en Occitanie :

- CdC Portes de l'entre deux mers en Gironde
- CdC Creuse Sud Ouest
- Commune d'Eyne et la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes

Un séminaire national se tiendra à Paris le 2 décembre 2019, pour accueillir les lauréats. Ce séminaire sera également l'occasion de permettre aux lauréats d'échanger entre eux.

Parmi les nouveautés, un partenariat avec la chaire « Énergie et Paysage » de l'ENSP et avec l'ADEME a été défini. Des plans paysages portant sur des Grands Sites avec la composante « transition énergétique », au nombre de 6, ont été identifiés par le réseau des grands sites de France (RGSF), trois de ces territoires sont en Occitanie et un en Nouvelle Aquitaine :

- Canigó grand site,

- Plaines, causses et gorges de l'Hérault,
- Gorges du Gardon-Pont du Gard
- Vallée de la Vézère

Ces plans de paysage bénéficieront des mêmes niveaux de subventions, soit 30 k€ attribués à priori par l'ADEME. Le RGSF aurait recruté un(e) chargé(e) de mission pour assurer l'appui technique et coordonner ces nouveaux plans de paysage.

Présentation de démarches de plan de paysage

Lomagne gersoise

Ce territoire a un fort rapport à l'eau, une action de ce plan concerne les mobilités douces avec un projet de cheminement le long du Gers entre Agen et Auch sur un linéaire de 40 km. Les usages sont encore à définir. Le diagnostic de l'étude d'opportunité est terminé, le montant de l'étude s'élevant à 80 000 €.

Ce plan paysage se décline aussi par un accompagnement en ingénierie sur les aménagements d'espaces publics et une formation à la restauration des murs en pierres sèches pour les employés communaux.

Une acculturation à l'urbanisme est également en cours avec la mise au point d'une cartographie relevant les points de vigilance à sensibilité paysagère.

Le plan de paysage a permis par ailleurs de développer des prescriptions paysagères dans les documents d'urbanisme (PLU)

Un OPP est réalisé sur la base des photos géolocalisées (3 000) lors des études de plan de paysage, répertoriées selon 25 catégories thématiques et/ou géographiques. 100 à 200 photos devraient être retenues et une cinquantaine faire l'objet de l'observatoire.

Un recensement du patrimoine est prévu. Quelques actions sur les défrichements sont portées aussi.

Pyrénées Vallée des Gaves

Le bureau d'étude retenu est le Cabinet de curiosités. Combinaison du PP avec le SCOT et le PCAET. Partenariat avec le PNP sur un zoom concernant le site « Pyrénées Mont Perdu », par ailleurs inscrit comme bien UNESCO.

Un an d'études, avec de nombreux ateliers participatifs, des balades paysagères.

La phase OQP est engagée. Le périmètre de ce plan de paysage s'étend sur 46 communes, ce qui est vaste, quelques difficultés sont rencontrées sur la participation. Actuellement l'étude reste basée sur des principes généraux, un plan d'action précis est attendu, l'articulation avec les autres démarches est compliquée à organiser, les enjeux et les OQP manquent de précisions.

Le couplage entre les différentes démarches engagées en parallèle reste délicat en terme de calendrier mais les apports du paysage au SCOT sont réelles, au travers du DOO.

Remarques

Au sujet de la participation, le représentant de la CDC portes de l'Entre-Deux-Mers indique que 8 élus référents se sont portés volontaires et se réunissent régulièrement pour suivre la démarche et acter les décisions à prendre.

La mobilisation des élus est de plus en plus compliquée, compte tenu des multiples sollicitations. Ne faut-il pas réserver les réunions « élus » en vue de prendre des décisions et éviter des réunions sans enjeux (présentation du diagnostic par exemple) ?

Plan de paysage et transition énergétique et climatique (PNR des Pyrénées Ariégeoises)

Le paysage est un atout majeur reconnu dans ce PNR, plusieurs actions concernant la ressource énergétique sont en cours actuellement.

Un premier PCET est élaboré en 2008 avec des objectifs d'économies d'énergie, pour exemple d'action : les nuits de la thermographie (une caméra détecte de nuit les pertes énergétiques des bâtiments publics et privés)

C'est un territoire reconnu à énergie positive (TEPOS) mais aussi territoire pour la croissance verte (TEPCV) en 2015. Un PCAET a été élaboré à la suite bien que le territoire n'en ait pas l'obligation. Le plan d'actions intégrait peu la question paysagère.

Par sa configuration, le PNRPA est déjà un territoire à énergie positive. L'idée était d'aller plus loin.

Les problématiques à résoudre par le plan de paysage sont les suivantes :

Comment préserver les paysages et atteindre les objectifs d'économie d'énergies et de limitation des gaz à effet de serre que s'est fixé le territoire ? Quels effets les actions pour atteindre ces objectifs auront sur les paysages riches et diversifiés, qui font l'attractivité et l'identité du territoire ? Quels sont les atouts et les faiblesses de nos paysages, compte-tenu du changement climatique ?

Éléments de méthode

Trois territoires pilotes, représentatifs des entités paysagères du PNR. Trois niveaux de concertation, GT local, COTECH et COPIL. Ce groupe de travail a réalisé le diagnostic avec l'aide du bureau d'études paysage (EMF Marty Franck) Ce Bureau d'étude vient de Catalogne et fonctionne avec des paysagistes formés par la chaire paysage et énergie de l'école du paysage de Versailles/Marseille. Il est accompagné d'un BE en environnement (CRBE).

Les supports d'animation et de débats des ateliers prennent la forme de livrets et de posters. Des portraits de paysage ont été élaborés au travers de la reconnaissance des paysages remarquables, banals et dépréciés. Les posters issus des ateliers permettent d'illustrer les enjeux de chaque territoire.

Les ateliers se sont ouverts à la population avec la réalisation de cartes postales intégrant une image ancienne (1949), une image actuelle (2019) avec la question et demain, en 2049 ? En 1,5 mois de consultation, retour de 100 cartes postales.

Des interventions se sont faites en parallèle auprès des écoles.

Les synthèses consistent en des scénarii de deux possibles intitulés « Catastrophe » ou « bons baisers de 49 »

Les thématiques travaillées par la suite en ateliers sont : HABITER, SE DEPLACER, PRODUIRE

Les projets sont évalués à l'aide d'une grille multicritère, grille de notation inspirée des grilles d'évaluation leader (une roue), permettant une appréciation qualitative et itérative

selon les quatre thèmes majeurs et les dix-sept catégories.

Le plan de paysage a permis d'identifier 5 OQP et 18 orientations.

La dernière phase qui reste à réaliser concerne le plan d'actions.

L'étude de plan de paysage intègre la concertation et s'élève à un montant de 45 000€.

Une articulation est prévue avec le plan de paysage du Haut-Videssos (lauréat 2018 en cours de démarrage)

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/les-actions-du-parc/agir-pour-les-energies-le-climat-lecoresponsabilite-dans-les-pyrenees-ariegeoises/plan-de-paysage-de-transition-energetique-climatique-pnr-pyrenees-ariegeoises/>

Observatoire photographique en lien avec le plan de paysage de la Diège (PNR de Millevaches)

Ce plan de paysage le PNR a fait l'objet de deux lots, un premier sur le plan de paysage et un second lot test pour la mise en place d'un observatoire photographique des paysages. Les deux structures, un photographe professionnel et un bureau d'étude plan de paysage, avaient pour mission de réaliser conjointement leurs travaux.

Le photographe est resté en résidence sur le territoire plusieurs jours pour prendre contact avec les habitants et les paysages. 60 photos ont été sélectionnées et proposées aux participants des ateliers selon des thèmes, une répartition géographique ou des reconductions de vues sur cartes postales anciennes (entrées de ville, forêts, alignements d'arbres en bords de route...), avec une répartition équilibrée sur les 7 communes concernées.

L'observatoire est prévu participatif et une formation à la reconduction des prises de vue sera proposée aux habitants et acteurs du territoire de la vallée de la Diège. Cette action aura lieu lors de l'exposition des photographies et de la restitution finale du plan de paysage.

L'observatoire photographique est un outil de suivi du plan de paysage. Une plateforme internet sera dédiée à l'OPP et chaque photo sera imprimée sur carte postale avec un QR code qui donnera les consignes pour faire les photographies de reconduction.

Le verso de la carte postale est destiné à recueillir les perceptions du territoire.

Il apparaît au fil de l'étude et des actions de photographie que le premier travail consiste à sensibiliser les acteurs et habitants du territoire aux paysages de la vallée de la Diège.

Par contre l'articulation de ces actions avec le PLUI n'est pas totalement concluante ; le plan paysage devait nourrir le document d'urbanisme, mais le décalage des calendriers d'action n'a pas réellement permis d'atteindre cet objectif.

Mellois-en-Poitou

Le marché d'appel d'offre a été lancé au mois de juillet, 6 offres ont été reçues.

Ce marché comprend une démarche artistique, avec une approche sensible du paysage par et/ou des acteurs, des danseurs, des conteurs, des réalisateurs, des photographes professionnels.

Le budget du plan de paysage s'élève à 60 000 €.

Le diagnostic du PP sera réalisé avant les élections.

Un séminaire aura lieu le 4 octobre.

Le PP est préalable au PLUI, un PCAET et un schéma d'activités économiques sont en cours de préparation. D'autres démarches sont en cours ou à venir, comme l'inventaire des zones humides.

Un séminaire a permis de présenter les différentes démarches et leur articulation aux élus de la CC.

SYSDAU

Aire métropolitaine bordelaise, 94 communes. 780000 habitants. Une forte pression urbaine, + 18 000 habitants / an, Le plan de paysage va dans le sens des protections prévues par le SCOT nature mais est destiné à servir de base à des projets.

Il n'y a pas de consultation d'un prestataire unique mais recherche d'un assemblage de compétences (naturalistes, archéo-géographe, hydro-géo-morphologue,...). Production d'un socle de connaissances partagées qui sera le support des projets de territoire. Appui depuis 2016 de l'agence d'urbanisme, contrat de recherche avec l'université, l'école du paysage, collaboration avec le PNR des Landes de Gascogne, le département, la région. Création d'un poste spécifique (urbaniste-paysagiste) au SYSDAU pour le pilotage des études.

Les OQP sont devenus des objectifs de cohérence paysagère et proposent une vision opérationnelle, avec recherche d'une adhésion des professionnels de l'aménagement pour la mise en œuvre concrète.

Le programme d'actions reste à terminer pour faire émerger des lieux projets, ces sites doivent être multi thématiques. Pour exemple d'action concrète ; le projet d'OAP de la commune de Sainte Eulalie.

Remarque

Le territoire de l'entre-deux-mers déclinera le PP du SYSDAU, à partir de thèmes choisis et d'actions concrètes. Ce PP reposera sur les éléments identifiés et fera une large place à la concertation. Le diagnostic propre à ce PP est en démarrage.

Les Contrats de Transition Ecologique

Bénédicte Baxerres du CEREMA donne des informations sur ces contrats qui concernent l'écologie et l'économie des territoires, développés depuis 2017. Ces contrats sont soutenus techniquement mais pas financièrement par le ministère. L'idée de base est de promouvoir des actions immédiates en matière de transition écologique, en associant collectivités et acteurs privés au sein d'une gouvernance commune.

Une fusion (2020 ?) est prévue entre CTE et CTI (contrats de transition industrielle). L'ADEME est impliquée dans ces deux process en tant que financeur. Le Cerema intervient aussi en appui avec les retours d'expérience et l'évaluation des process.

Compte tenu de la forte similitude entre PP et CTE à la fois en termes de territoires (EPCI en général), d'ambition (CTE ont une ambition de valorisation des atouts d'un territoire), d'actions (aménagement, cœur de ville, biodiversité, etc.), d'acteurs, de portage et d'animation, les deux (PP et CTE) pourraient peut-être se rapprocher... En tous cas, à ne pas s'ignorer. Le PP pourrait être réalisé soit en amont d'un CTE (définition de l'ambition)

soit intégré dans un CTE comme déterminant commun entre les actions portées par un CTE sur un territoire (liant opérationnel entre actions et territoire physique).

La page internet du MTES qui délivre les informations concernant le cadre et l'ambition des CTE: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/contrat-transition-ecologique>.

Prochain club

La prochaine rencontre sera programmée en début d'année 2020.

Participants

Territoire / plan de paysage	Lauréat PP	Nom du participant
Lomagne gersoise	2015	Nicolas DARCANGE
PNR de Millevaches	2017	Florence LEPLÉ <i>en visio</i>
Pyrénées Vallées des Gaves	2017	Clémentine ROUZAUD <i>en visio</i>
Neste-Barousse	2017	Lydie FOURCADE <i>excusée</i>
Vallée de l'Hérault	2017	Laure BENE <i>en audio</i>
Aire métropolitaine bordelaise	2017	Luana GIUNTA
Bocage bressuirais	2017	Anne FONTENEAU <i>en visio</i>
SM du Pays de l'Agenais	2018	Julie DEROY <i>excusée</i>
CC Mellois en Poitou	2018	Sélin ERSOY <i>en visio</i>
Haut Vicdessos	2018	Laure CHEVILLARD
PNR Pyrénées ariégeoises, transition énergétique (hors AAP)		
PNR du Haut-Languedoc (hors AAP)		Amélie-Madeleine GUERS <i>excusée</i>
DDT		Pascale LASSERRE, DDT des Hautes-Pyrénées <i>en visio</i>
		François STEINBRECHER, DDT des Hautes-Pyrénées <i>en visio</i>
CEREMA		Bénédicte BAXERRES (Sud-Ouest)
		Bastien EXBRAYAT (Méditerranée)
DREAL Nouvelle Aquitaine		Sophie DE STOPPELEIRE (référente paysage régionale)
DREAL Occitanie		Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER (Cheffe de division sites et paysage)
		Isabelle JARDIN (CMT-IS Gers)
		Geneviève SASIA (CMT-IS Hautes-Pyrénées)
		Alain GUGLIELMETTI (référent paysage régional) animateur

Pièces jointes

Présentation DREAL, PNRPA, PNR de Millevaches, SYSDAU